



ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Inspection Pédagogique Régionale

Les IA-IPR EPS de l'académie de Bordeaux vous souhaitent une excellente rentrée. Bienvenue aux nouveaux enseignants affectés dans notre académie et félicitations à l'ensemble des lauréats des concours.

Toutes nos félicitations également à Monsieur BARTOLOMUCCI, enseignant d'EPS de notre académie et champion paralympique de cécifoot !

Initiée l'an passé, cette lettre d'actualités se poursuit afin de vous informer de l'ensemble des actualités nationales et académiques de notre discipline.

ORGANISATION DE L'INSPECTION PÉDAGOGIQUE RÉGIONALE EPS

Quatre IA-IPR de l'académie, Cosette AGNAN POURINET, Céline CHEVILLON, Frédérique ROUANET et Patrick FREROT, pilotent la discipline EPS au sein de l'académie de Bordeaux. Chacun est responsable de différents dossiers au niveau académique et accompagne les équipes et établissements des différentes ZAP de l'académie.

Marie-Pierre DEBAYLE, chargée de mission d'inspection, est en appui des corps d'inspection à compter de la rentrée scolaire. Thierry BARJOU et Erwan GUILLON sont les nouveaux conseillers techniques aux examens sur les départements du Lot-et-Garonne et des Pyrénées Atlantique.

Les IA-IPR remercient chaleureusement Emmanuelle TESSIER, Jean-Luc JABET et Bruno TALLEC pour leur engagement dans leurs missions respectives.

>>> RÉUNIONS DE RENTRÉE EN VISIOCONFÉRENCE

Un temps d'échanges en visioconférence, le lundi 7 octobre (pour les départements 24, 40, 47 et 64) et le mardi 8 octobre (pour le département 33) à 18h, à l'attention de tous les professeurs coordonnateurs (ou d'un représentant de l'établissement), sera l'occasion de communiquer sur l'actualité de la discipline et de répondre à vos interrogations. Un lien de connexion vous sera transmis ultérieurement.

>>> COMMUNICATION

Afin de faciliter la communication, l'IA-IPR référent de votre établissement est votre unique interlocuteur. Toute question d'ordre pédagogique ou professionnelle peut ainsi lui être posée. L'utilisation de votre messagerie académique est indispensable pour toute communication. Lorsqu'elle concerne votre établissement, elle doit être transmise sous couvert de votre chef d'établissement.

Si vous ne connaissez pas la ZAP d'appartenance de votre établissement, vous pouvez télécharger le répertoire des établissements (public ou privé) disponible sur le site de l'académie.

Répertoire
des EPLE



EXAMENS

>>> PRÉPARATION DE LA SAISIE DES PROTOCOLES

Afin de ne pas vous retrouver en difficulté au moment de la saisie de vos protocoles d'évaluation sur l'application Cyclades, il est nécessaire de vérifier que vos référentiels d'évaluation sont bien validés ET visibles sur l'espace "Projet synthétique Lycée" situé sur le site EPS de l'académie. Tous ceux qui n'apparaissent pas ou sont renseignés "En cours" ne vous seront pas proposés dans le menu déroulant de Cyclades lors de la saisie de vos protocoles.

Accès au projet
en ligne



Tout référentiel non validé et non visible sur le site EPS ne sera donc pas exploitable pour la session 2025.



>>> TRANSMISSION DES RÉFÉRENTIELS D'ÉVALUATION

Il est encore possible d'adresser vos nouveaux référentiels d'évaluation à votre IA-IPR de secteur avant le 20 septembre 2024 pour qu'ils soient examinés lors de la commission des examens de rentrée. Les référentiels modifiés suite à la dernière commission des examens du mois de juin 2024 doivent également être envoyés à votre IA-IPR. Des cadres vierges facilitant votre écriture sont à disposition sur le site EPS de l'académie. Une attention particulière doit être portée sur deux éléments :

- l'évaluation des AFL ou AFLP se réalise dans les pratiques physiques à l'issue d'un temps d'apprentissage suffisamment long : il apparait donc essentiel de vous assurer que les élèves aient un vécu antérieur suffisant avant la certification ;
- en cas de non conformité ou de conformité partielle avec le référentiel national, il sera impossible d'exploiter votre nouveau référentiel pour cette session 2025.

>>> CCF EN TERMINALE PROFESSIONNELLE

L'arrêté du 22 janvier 2024 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel prévoit une répartition horaire pour l'EPS pour chacune des trois années du parcours. En classe de terminale, l'horaire « élèves » prévu est de 66 heures sur les 22 semaines de cours des élèves avant les examens (3 heures hebdomadaires). **Les trois CCF (rattrapage compris) devront donc avoir été organisés avant la mi-mai.**

>>> CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE

Pour rappel, un certificat médical d'aptitude à la pratique de l'EPS vous est proposé en version PDF remplissable et/ou imprimable. Construit en étroite collaboration avec le médecin conseil du rectorat, il a pour objectif de vous permettre de concevoir et mettre en œuvre un protocole adapté d'enseignement et de proposer un enseignement de l'EPS à tous les élèves afin de limiter le taux d'inaptitudes des élèves à l'examen et en particulier les filles.

Plus d'infos



FORMATION CONTINUE

>>> PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION 2024/2025

L'offre de formation, en candidature individuelle, est visible depuis votre espace SOFIA-FMO (accessible depuis votre portail ARENA). A l'image de l'an passé, il est dès à présent possible de s'abonner aux modules de formation qui vous intéressent pour avoir accès en avant première à l'ensemble des informations (dates, horaires, lieux).

Pour plus de lisibilité, les intitulés de formation vous permettent d'avoir connaissance du lieu (département ou ZAP) dans lequel se déroulera la formation. Vous pourrez ainsi vous positionner pour bénéficier d'une formation de proximité.



Il sera nécessaire de vous préinscrire aux modules de formation lors de leur ouverture au fil de l'année.

>>> FORMATIONS COLLECTIVES D'INITIATIVE LOCALE (FCIL)

En cohérence avec les orientations du projet académiques, les FCIL sont un levier essentiel pour le renforcement du travail collaboratif à partir de problématiques ou de préoccupations partagées. Elles peuvent être impulsées à tout moment de l'année et se mettre en place à l'initiative de la ZAP, d'un réseau d'établissement ou d'un établissement. L'offre et les modalités de mise en œuvre seront décrites dans un catalogue qui vous sera communiquée par l'E AFC dans le courant du mois de septembre.

>>> PARCOURS D'AUTO-FORMATION DE PRÉPARATION À L'AGRÉGATION INTERNE

Pour accéder aux différentes ressources du parcours m@gistere prévu pour préparer l'agrégation interne, vous devez renseigner le questionnaire en intégrant une lettre de motivation avant le 27 septembre 2024. Cette année, comme indiqué dans les lettres d'actualités précédentes, le parcours est en auto-formation. Il sera ouvert à compter de début octobre à toutes celles et ceux qui auront rempli les deux conditions précitées.

Les IA-IPR remercie Marie-Pierre Debayle et Bastien Ticoulat pour leur engagement et le travail accompli dans le pilotage du parcours de formation, ainsi que l'ensemble des tuteurs et intervenants pour leur accompagnement.



>>> PARCOURS DE PRÉPARATION AU CAPEPS INTERNE

L'E AFC de Bordeaux propose un parcours de formation au CAPEPS interne accessible à tous les collègues contractuels qui sont en poste l'année du concours, sur la base de candidatures volontaires et qui remplissent les conditions pour être éligibles au concours du CAPEPS Interne 2024. La formation est gratuite et pilotée par Julie Ducoing, accompagnée d'Alexandre Claverie et Christophe Feldmuller. Les IA-IPR remercie également Ghislain Sandillon, responsable de la formation, pour son implication et le travail accompli depuis plusieurs années.

Les professeurs contractuels en poste et dans le public, peuvent se pré-inscrire jusqu'au 15 septembre 2024 minuit.

La première journée de formation aura lieu le samedi 28 septembre de 9h à 16h au lycée Condorcet de Bordeaux.



SECTIONNES SPORTIVES SCOLAIRES ET DISPOSITIF SPORT-ÉTUDES

En référence à la [circulaire du 15 décembre 2023](#) publiée au BO du 21 décembre 2023, et pour la préparation de la rentrée 2025, une circulaire académique concernant le dispositif sport-études et les sections sportives scolaires a été transmise dans l'ensemble des établissements en ce début d'année scolaire. Elle précise le cahier des charges relatif aux sections sportives scolaires.

Pour rappel, la recherche de la performance sportive n'étant pas l'objet de la section sportive scolaire, une attention particulière sera donc portée aux projets qui contribuent à renforcer une éducation par le sport, avec un accent spécifique porté sur l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers, le développement de la mixité, la persévérance scolaire, l'accès du sport au plus grand nombre, la santé et le bien-être des jeunes. Elles permettent aux élèves d'atteindre un bon niveau de pratique et un bien-être physique et moral sans pour autant avoir pour finalité la formation de sportifs de haut niveau.

Les dossiers de demande d'ouverture, de fermeture et de reconduction de section sportive scolaire sont dématérialisés et à réaliser sur le site Génération 2024 de l'académie : <https://ent2d.ac-bordeaux.fr/disciplines/generation2024> (Onglet Sections Sportives Scolaires) avant le 9 octobre 2024 (pour les demandes d'ouverture ou de fermeture) et avant le 14 mars 2025 (pour les demandes de reconduction).

Plus d'infos



JOURNÉE NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE

La Journée Nationale du Sport Scolaire a lieu le 18 septembre 2024 autour du thème de la célébration et de l'universalisme. Premier temps fort de l'année pour les associations sportives, elle est l'occasion de poursuivre la dynamique positive générée par les Jeux olympiques et paralympiques, en assurant un temps de promotion du sport scolaire mais aussi de de partage et de cohésion interdisciplinaire et intergénérationnel.

Le service régional UNSS et l'inspection pédagogique régionale vous remercient de bien vouloir compléter le questionnaire ci-joint afin de mettre en lumière les actions menées au sein dans les associations sportives des collèges et lycées de l'académie. Une seule réponse est attendue établissement.

Accès au questionnaire

